# Commune de Saint-Etienne-de-Boulogne COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/11/12

## 1 – Finances et administration :

- Décision modificative budgétaire :

Le conseil vote la décision modificative suivante en section de fonctionnement, sur le budget M14 afin d'inscrire en dépenses les remboursements d'emprunts à savoir :

Fonctionnement - Dépenses Compte 011 : - 850,00 € Fonctionnement - Dépenses
Compte 66111 : + 850,00 €

- Marchés de travaux le Préau :

Une consultation des entreprises a été lancée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics pour les travaux d'aménagement de l'espace partagé de travail « Le Préau ». Après analyse des offres selon des critères établis (Prix 50 %, Références 30 %, Délais : 20 % ; les notes sont données de 1 à 5 par ordre croissant, avec possibilité de notation par demi-points et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir :

Lot 1 : maçonnerie l'entreprise Laville pour un montant ht de 13 640,00 €

Lot 2: menuiserie l'entreprise Géro pour un montant ht de 15 874,00 €

Lot 3 : plâtrerie peinture l'entreprise Tognetty pour un montant ht de 7 983,60 €

Lot 4 : électricité l'entreprise Szuter pour un montant ht de 9 772,00 €

Lot 6 : plomberie l'entreprise Bannier pour un montant ht de 2 805,92 €

Lot 7 : façades l'entreprise Laville pour un montant ht de 1 743,00 €.

\* décide de relancer la consultation pour le lot 5 carrelages, resté sans réponse

- Marchés de travaux arrêt de car d'Auriolles :

Le Maire rappelle l'appel à projet lancé par le Département au titre de la sécurisation des arrêts de car et pour lequel la commune a posé sa candidature.

La consultation a été lancée pour 3 lots. Après analyse et délibération, le conseil décide de retenir :

Lot 1 : Terrassement – Construction de chaussée : Sacer

Lot 2 : Fourniture abribus : Emrodis

Lot 3: Eclairage: SunCity

## 2- Auberge:

- Délibération sur le mode de gestion :

Le contrat d'affermage de l'auberge l'Arbre à Pain arrive à son terme le 14 avril 2013. Le conseil municipal décide de déléguer la gestion du commerce multiservices « L'Arbre à Pain » dans le cadre d'une délégation de service public, de lancer la procédure de délégation selon les modalités prévues au Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### 3- Ecole:

- Délibération sur l'ouverture d'un poste :

L'ouverture d'une seconde classe à la rentrée 2012, couverte par un poste à mi-temps a permis de :

- mieux répartir les effectifs scolaires en déchargeant la classe le matin, ce qui améliore les conditions d'apprentissage ;
- de scolariser à nouveau les enfants de très petite section, conformément aux orientations ministérielles, pour un bénéfice pédagogique reconnu (le maire rappelle que la commune est classée en zone de revitalisation rurale).

Outre les bénéfices pédagogiques qui peuvent être attendus de la scolarisation des enfants de deux ans, l'inscription de ces enfants est une nécessité pour la pérennité de l'école publique en milieu rural. La non-inscription entraîne rapidement un départ des effectifs vers l'enseignement privé qui les prend en charge.

L'engagement fort de l'Education Nationale qui s'est traduit par l'attribution de ce poste a été accompagné d'un engagement de la Commune (dépenses supplémentaires : création d'un

nouveau dortoir, changement de prestataire cantine....). Devant l'augmentation du nombre d'enfants, le volume horaire de l'une des deux assistantes maternelles a été augmenté de deux heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal sollicite donc l'Education Nationale pour l'attribution d'un poste à plein temps à l'école maternelle et autorise le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire à l'attribution de ce poste.

### 4- Cinéma:

- Projections non commerciales :

La commission animation a réfléchi à la possibilité d'organiser des séances de cinéma qui viseraient à :

- développer la culture cinématographique au village ;
- donner ou redonner le goût du cinéma aux habitants ;
- organiser des animations autour du cinéma permettant de fédérer les habitants ;
- compléter l'offre des cinémas et des acteurs du cinéma d'Aubenas et de Privas.

Il est dans ce cadre nécessaire d'acheter les droits de diffusion des films auprès des diffuseurs ou de leurs mandataires et de se procurer un support numérique autorisé pour la projection publique. Le conseil municipal et à l'unanimité décide d'organiser des séances de projection occasionnelles au titre des articles L 214-1 à 9 du Code du Cinématographe et de l'Image Animée à la salle polyvalente en utilisant le matériel de projection numérique en place ; fixe le prix de ces séances à 2,50 € ; souhaite que la régie de recette de la libliothèque évolue vers une régie à caractère culturelle afin de permettre l'encaissement des recettes des projections ; autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

## 5- Voirie:

- Préprogramme de travaux 2013 :

Le conseil approuve le programme ci-dessous, et autorise le maire à engager les études de chiffrages préalables à sa mise en œuvre.

- Travaux de goudronnage :

Priorité	Voie	Travaux
1	VC 21 du pk 0 à 0,200	enrobé
2	Carrefour VC 1 et 1b	drainage- pluvial - enrobé
3	Carrefour VC 9 et 9b	enrobé
4	VU 21 tout le linéaire	enrobé

- Travaux sur les ouvrages d'art :
- \* Réfection des joints et des parapets de l'ensemble du pont de Chatunas,
- \* Réfection des joints et des parapets et de l'étanchéité de la voute du Pont du Moulin de la Conchy.

## 6 – Urbanisme:

- Convention CAUE:

Considérant la nécessité d'un accompagnement technique pour certains projets, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contractualiser avec le C.A.U.E. puisque ce dernier peut apporter ses compétences pour les projets futurs à savoir :

- définition d'un nouveau projet d'extension du bâtiment scolaire ;
- aménagement des ruines d'Auzon ;
- cahier de recommandations architecturales ;
- accompagnement pour les demandes d'urbanisme ;
- conseil aux particuliers (dépôt de PC...).